

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Enedis

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Xavier SALON

Adresse : N° 4 Rue ISAAC.NEWTON.....

Commune MERIGNAC.....

Code postal 33700.....

Nature des activités :

..... Gestion, par délégation de service public, de 95% du réseau de distribution d'électricité du territoire métropolitain continental

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Destruction d'habitats forestiers (9454m ²) et fourrés (157 m ²) utilisés pour l'hivernage, la migration.
B2 5 espèces de reptiles protégés : Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre helvétique, Couleuvre d'Esculape	Destruction d'habitats forestiers (9454m ²) et fourrés (157 m ²) utilisés pour l'hivernage, la migration.
B3 Chiroptères : Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Murin indéterminé, Oreillard indéterminé	Destruction d'un milieu forestier (9454m ²) d'apparence défavorable au gîte des chauves-souris. Mesure de précaution en cas de découverte d'un gîte en phase préparatoire du chantier.
B4 Avifaune forestière : Pic épeichette (espèce parapluie)	Listes intégrales mentionnées dans le dossier joint (en annexe 1) Destruction d'habitats forestiers (9454m ²) et fourrés (157 m ²)
Avifaune de fourrés : Fauvette des jardins (espèce parapluie)	
B5 Ecureuil roux	Destruction d'habitats forestiers (9454m ²) de repos, reproduction
Hérisson d'Europe	Destruction d'habitats forestiers (9454m ²) et fourrés (157 m ²) utilisables pour le repos, l'hivernage.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

.....
 Renforcement de l'offre électrique sur un secteur géographique où des contraintes de transit et tension sur les
 ouvrages de distribution existants sont mis en évidence.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :
Déboisement de 9 454 m² de chênaie dégradée
Destruction de fourrés régulièrement entretenus (servitude électrique) : 157 m²
.....
.....
Altération ☐ Préciser :
.....
.....
Dégradation ☐ Préciser :
.....
.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : Bureau d'études spécialisés, écologue ayant suivi une formation diplômante et/ou ayant acquis une bonne expérience professionnelle
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ...01/08/2023 au 31/03/2025.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ...NOUVELLE-AQUITAINE.....
Départements :GIRONDE.....
Cantons :POMPIGNAC.....
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐
Mesures de protection réglementaires ☒
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☐ Préciser :
.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Parcelle du projet (foncier Enedis) : Classement de la totalité du boisement autour du poste électrique en Espace Boisé Classé
Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et suivis au niveau du boisement et des fourrés autour du poste électrique.
Cf. dossier joint
.....
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
.....
.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Protocoles, comptes rendus d'actions seront réalisés par le référent biodiversité du projet en phase chantier et l'écologue en charge des suivis en phase exploitation.
Des prestataires d'Enedis (paysagiste, bucheron, etc.) fourniront aussi des comptes rendus d'intervention pour les aménagements d'espaces verts, l'entretien des espaces verts.
.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Mérignac
le 20/02/2023
Votre signature

